

Arrêté N°2024-01

ADMISSION EN QUATRIEME ANNEE et API 2024

Arrêté relatif au nombre de places ouvertes à la procédure d'admission directe en quatrième année et en Année Préparatoire Intégrée du Diplôme « Grade Master - Coursus général » de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye pour la session 2024

La Directrice de l'Institut d'Études Politiques de Saint-Germain-en-Laye,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L713-9, D713-21 à 22 et D741-10 à 11 ;
Vu l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif à l'attribution du grade de master aux titulaires du diplôme de fin d'études de Saint-Germain-en-Laye ;
Vu les statuts de CY Cergy Paris Université ;
Vu les statuts de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye ;
Vu le règlement de la procédure d'admission en quatrième année ou Année Préparatoire Intégrée ;

ARRETE

Article 1 : Le nombre de places ouvertes à la procédure d'admission directe en quatrième année et en Année Préparatoire Intégrée (session 2024) est de 80.

Article 2 : Le directeur des études 2nd cycle et la secrétaire générale adjointe en charge de la scolarité et des admissions sont chargées de l'exécution du présent arrêté

Fait à Saint-Germain-en-Laye le 24 janvier 2024

Céline BRACONNIER

Directrice



Date d'affichage et publication : février 2024